

BVGer E-7706/2010 vom 3. Februar 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-02-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-7706_2010

FR: TAF E-7706/2010 du 3 février 2011

IT: TAF E-7706/2010 del 3 febbraio 2011

Regeste

Asile et renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

La demande du 23 août 2010 est rejetée, en tant qu'elle constitue, avec le recours du 31 octobre 2010, une demande de révision de l'arrêt du Tribunal, du 28 avril 2010.

E. 2

Le recours contre la décision du 29 septembre 2010, en tant qu'elle rejette la demande de réexamen, est rejeté.

E. 3

Les frais de procédure par Fr. 1200.- sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par son avance du 18 novembre 2010.

E. 4

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.